

Belgium-Tertre: Buses and coaches

OJ S 186/2014 27/09/2014

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Administration communale de Saint-Ghislain

Postal address: rue de Chievres 17

Town: Tertre

Postal code: 7333

Country: Belgium

E-mail: info@saint-ghislain.be

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=405213

Additional information can be obtained from:

Official name: Administration communale de Saint-Ghislain

Postal address: rue de Chievres 17

Town: Tertre

Postal code: 7333

Country: Belgium

Contact person: service Technique

For the attention of: Monsieur Slongo Reinold

E-mail: info@saint-ghislain.be

Telephone: +32 65761951

Fax: +32 65762000

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Administration communale de Saint-Ghislain

Postal address: rue de Chievres 17

Town: Tertre

Postal code: 7333

Country: Belgium

Contact person: service Gestion Administrative et Financière

For the attention of: Mademoiselle Lautelin Julie

E-mail: info@saint-ghislain.be

Telephone: +32 65761934

Fax: +32 65762000

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Acquisition d'un car scolaire

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Hall de maintenance, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre.

NUTS code BE323 Arr. Mons

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Acquisition d'un car scolaire de 59 places, avec possibilité de transport d'une personne à mobilité réduite.

II.1.6. CPV code(s)

34121000 Buses and coaches

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Acquisition d'un car scolaire de 59 places, avec possibilité de transport d'une personne à mobilité réduite.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Un cautionnement sera réclamé selon les dispositions des articles 25 à 28 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 61 à 63 de l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, c'est-à-dire :Premier critère d'exclusion : être en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.Pour une entreprise établie en BelgiqueLa vérification de la situation en sera faite par le Pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales.Pour une société non établie en BelgiqueUne attestation récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres) de non-faillite, délivrée par l'organisme administratif compétent à cet effet dans le pays d'origine, ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur certifiée par un notaire ou par une autorité judiciaire ou administrative.Deuxième critère d'exclusion : avoir fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.Pour une entreprise établie en BelgiquePour les personnes physiques, un extrait du casier judiciaire (modèle 1) délivré par l'administration communale (datant d'au maximum de 6 mois).Pour les personnes morales, un extrait du casier judiciaire des personnes morales (datant au maximum de 6 mois) au nom de la personne morale qui a introduit l'offre.A défaut de pouvoir délivrer un extrait du casier judiciaire des personnes morales :* pour les sociétés de capital (telles que la SA, la SPRL et la société en commandite par actions), un extrait du casier judiciaire (modèle 1) de chaque administrateur ou gérant (datant d'au maximum 6 mois).* pour les sociétés de personnes (telles que la société en nom collectif, la société en commandite simple et la société coopérative), un extrait du casier judiciaire (modèle 1) de chaque associé (datant d'au maximum 6 mois).Pour une société non établie en BelgiqueUn extrait du casier judiciaire ou un document équivalent établi par une autorité judiciaire ou par une autre autorité du pays d'origine.Si cette attestation n'est pas délivrée par une autorité publique, une déclaration sur l'honneur certifiée par un notaire ou par une autorité publique du pays où votre entreprise est établie.Troisième critère d'exclusion : avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle (participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment d'argent).Pour une entreprise établie en BelgiquePour les personnes physiques, un extrait du casier judiciaire (modèle 1) délivré par l'administration communale (datant au maximum de 6 mois).Pour les personnes morales, un extrait du casier judiciaire des personnes morales (datant au maximum de 6 mois) au nom de la personne morale qui a introduit l'offre.A défaut de pouvoir délivrer un extrait du casier judiciaire des personnes morales :* pour les sociétés de capital (telles que la SA, la SPRL et la société en commandite par actions), un extrait du casier judiciaire (modèle 1) de chaque administrateur ou gérant (datant d'au maximum 6 mois).

* pour les sociétés de personnes (telles que la société en nom collectif, la société en commandite simple et la société coopérative), un extrait du casier judiciaire (modèle 1) de chaque associé (datant d'au maximum 6 mois). Pour une société non établie en Belgique Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent établi par une autorité judiciaire ou par une autre autorité du pays d'origine. Si cette attestation n'est pas délivrée par une autorité publique, une déclaration sur l'honneur certifiée par un notaire ou par une autorité publique du pays où votre entreprise est établie. Quatrième critère d'exclusion : avoir commis une faute grave en matière professionnelle. Cinquième critère d'exclusion : ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62. Pour une entreprise établie en Belgique La vérification de la situation en sera faite par le Pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de sécurité sociale. Pour une société non établie en Belgique Une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que votre entreprise, suivant compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception des offres, est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions du pays où votre entreprise est établie. Lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays. Sixième critère d'exclusion : ne pas être en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63. Pour une entreprise établie en Belgique La vérification de la situation en sera faite par le Pouvoir adjudicateur via l'application Digiflow qui lui donne un accès sécurisé aux bases de données fédérales en matière de TVA et de dettes fiscales. Pour une société non établie en Belgique Une ou des attestation(s) récente(s) (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des offres) émanant de l'administration ou des administrations compétente(s), dans le pays où votre entreprise est établie, pour la perception des contributions et de la TVA (ou des taxes qui remplacent la TVA dans le pays concerné) et mentionnant que votre entreprise est en ordre avec ses obligations vis-à-vis de l'administration ou des administrations concernée(s). Si cette ou ces attestations n'est pas ou ne sont pas délivrée(s) dans le pays concerné, il suffit de joindre une déclaration sur l'honneur certifiée par un notaire ou par une autorité judiciaire ou administrative du pays concerné. Septième critère d'exclusion : s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou ne pas avoir fourni ces renseignements.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire devra fournir la liste de ses principales livraisons similaires effectuées pendant les trois dernières années avec indication des montants, des dates et des destinataires publics ou privés.

Minimum level(s) of standards possibly required: Un minimum de 3 références est requis.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire devra fournir la liste de ses principales livraisons similaires effectuées pendant les trois dernières années avec indication des montants, des dates et des destinataires publics ou privés.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Un minimum de 3 références est requis.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

20140098 - car scolaire

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 11.11.2014 - 16:30

Payable documents: yes

Price: 2,00 EUR

Terms and method of payment: Délivrance des documents dès réception du montant sur le compte BE05091000402375 établi au nom de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre, avec en communication l'intitulé du marché.BIC : GKCCBEBBRemarque : les 2 EUR sont le prix pour un envoi non prior en national, soit en Belgique. Pour un envoi à l'étranger, il y a lieu de prendre contact avec le service Gestion Administrative et Financière.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

18.11.2014 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 90 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 18.11.2014 - 10:30

Place:

Salon vert, Hotel de Ville, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Body responsible for mediation procedures

Official name: Administration communale de Saint-Ghislain

Postal address: rue de Chievres 17

Town: Tertre

Postal code: 7333

Country: Belgium

E-mail: info@saint-ghislain.be

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: - demande de suspension en extrême urgence : requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux = date de prise de connaissance).- demande d'annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision.NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex : octroi de dommages-intérêts, ...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil).

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

24.9.2014